

france3-regions.franceinfo.fr

"Stop à l'injustice" : un agent de maintenance très apprécié voit son contrat s'arrêter, tout le collège se m

Baptiste Renault

6-7 minutes

Une quarantaine de personnes ont manifesté devant le collège de Périers, dans la Manche, mardi 4 novembre 2025, pour dénoncer le départ imposé de David, agent de maintenance contractuel dont le contrat ne sera pas renouvelé malgré quatre années de service et le soutien de l'équipe éducative.

Une quarantaine de personnes se sont rassemblées, mardi 4 novembre 2025 au matin, devant le collège public Le Fairage, à Périers (Manche), pour protester contre le départ contraint de David, un agent de maintenance dont le contrat prendra fin en décembre sans possibilité de renouvellement. En poste depuis octobre 2021 sous statut contractuel, il a enchaîné 61 contrats avant d'apprendre qu'il ne pourra finalement pas être titularisé ni maintenu dans l'établissement.

Agents du collège, professeurs, surveillants et parents d'élèves ont pris part à cette mobilisation, exprimant leur solidarité et dénonçant un processus de recrutement jugé déshumanisant.

"*Humainement, c'est dégueulasse de faire ça, de faire miroiter pour rien. J'estime qu'au bout d'un moment, ils devraient récompenser la personne*", confie David, qui a appris la nouvelle juste avant les vacances de la Toussaint.

Depuis son arrivée en 2021, David remplaçait le titulaire du poste, placé en arrêt maladie de longue durée. Il assure l'entretien des bâtiments, des classes, des espaces verts, "*mais aussi du remplacement à la plonge à la cantine pour aider*", précise-t-il.

En septembre, le titulaire qu'il remplaçait est parti en retraite, sans jamais avoir repris son poste.

"*Son poste a été mis en mouvement*, explique David. *J'ai postulé, mais c'est un titulaire qui a été pris*". Un agent territorial déjà intégré aux services départementaux lui a donc été préféré.

La gestion des agents techniques des collèges relève partout en France des départements ; c'est donc au Conseil départemental de la Manche que revient le recrutement au collège de Périers. Le code général de la fonction publique prévoit qu'un agent titulaire déjà intégré aux services territoriaux aura normalement la priorité dans le recrutement par rapport à un contractuel comme David. "*Ils m'ont fait passer l'entretien, mais ils savaient pertinemment qu'ils n'allaient pas me prendre*", déplore ce dernier.

L'agent retenu est (...) un agent titulaire de la fonction publique qui possède toutes les compétences requises pour assurer les missions.

Département de la Manche

Une responsable du Département confirme cette information : *"il y a eu une procédure de recrutement classique et un agent titulaire a postulé, il a été retenu"*. Dans un communiqué transmis à France 3 Normandie, les services départementaux précisent : *"L'agent retenu est donc un agent titulaire de la fonction publique qui possède toutes les compétences requises pour assurer les missions de maintenance au sein de l'établissement"*.

Le document ajoute que David *"s'est vu proposer une mission similaire dans un établissement à proximité, mission qu'il a acceptée. La collectivité salue son professionnalisme, et rappelle que ses décisions s'inscrivent dans un cadre réglementaire et équitable qui s'impose à toutes les collectivités publiques"*, lit-on.

Contraint de quitter le collège Le Fairage, David a en effet accepté une nouvelle mission dans un collège de la commune de Lessay, à une douzaine de kilomètres. *"Il repart dans des contrats précaires, alors que ça fait quatre ans qu'il se démène"*, regrette sa collègue Dolorès Launey, également agent de maintenance à Périers et présente lors de la manifestation ce mardi.

David confie son amertume à l'idée de devoir quitter un établissement où il s'est pleinement investi. *"Tout le monde a fait un courrier : les profs, le collège, tout le monde, mais ça n'a servi à rien"*, raconte-t-il. Dolorès Launey confirme : *"les profs, les élèves, les surveillants : tout le monde est en désaccord avec cette décision"*. Une pancarte brandie par une collègue manifestante le rappelle clairement : *"David fait partie de notre équipe"*, lit-on. Sur une autre, on peut lire : *"Stop à l'injustice"*.

Les profs, les élèves, les surveillants : tout le monde est en désaccord avec cette décision.

Dolorès Launey

Agent de maintenance au collège de Périers

Les manifestants réclamaient une dérogation pour permettre à David de rester à son poste. Après quatre ans de services, beaucoup ont du mal à accepter son départ. D'autant qu'il s'est impliqué bien au-delà de ses missions. *"On est en zone REP, il y a des décrocheurs scolaires. Et, avec les profs, David s'est investi pour faire des ateliers sur le temps du midi ; fabriquer des sapins en bois, etc. Ça ne fait pas partie de sa fiche de poste, mais il s'investit"*, souligne Dolorès Launey. Et de conclure : *"C'est dommage de laisser partir une personne comme ça"*.

David, lui, garde en mémoire ces moments en atelier partagés avec les élèves. *"Les gamins décrocheurs ne sont pas forcément de mauvais gamins, au contraire, témoigne-t-il. Ça leur permet de voir autre chose dans l'établissement et ça fait plaisir. Ils voient les adultes d'une autre manière. Et ça se passait super bien avec les enfants"*.

Début décembre, sauf revirement du Département, il rejoindra son nouveau collège pour un contrat d'un mois. À compter de janvier 2026, il ignore encore où il pourra travailler.